



REGLEMENT

Art I : Les Rendez-vous (RDV) du MIN sont organisés par l'association Super VW Festival tous les deuxièmes dimanches de chaque mois de 09h30 à 13h00. Les RDV du MIN consistent en un rassemblement statique ouvert à tous les véhicules autos et motos anciens, youngtimers et sportifs. Ces RDV statiques ont pour but de rassembler les propriétaires et amateurs de mécaniques autos et motos.

Art II : Ces Rendez-vous statiques sont organisés au MIN de NANTES situé 58 Boulevard Gustave Roch - 44200 NANTES ; Lieu privé gracieusement mis à disposition par la direction du Marché d'intérêt national de Nantes.

Art III : Le MIN de Nantes et l'association Super VW Festival sont dégagés de toutes responsabilités pendant la durée de la mise à disposition des lieux qui débute le deuxième dimanche de chaque mois à 09h30 et se termine ce même jour à 13h00 et ainsi de suite chaque mois. Le MIN de Nantes et l'association Super VW Festival sont dégagés de toute responsabilité en dehors des heures des RDV. Ce lieu est privé et ouvert au public. En cela il est concerné par le code de la route et le code de l'environnement (interdiction de jeter des papiers, de nuire à la circulation.) La limitation de vitesse lors de l'installation ou le départ des véhicules de leur emplacement est de 15km/h maximum.

Il est formellement interdit de faire vrombir les moteurs de manière intensive.

Il est formellement interdit d'effectuer des accélérations.

Il est formellement interdit de pratiquer des « Burns ».

Art IV : Tous les véhicules autos et motos anciens, youngtimers et sportifs sont acceptés. Dans la limite des places disponibles. Formalités administratives : En accédant au site des RDV du MIN, les conducteurs s'engagent à être en règle et posséder les documents de bord du véhicule (carte grise, assurance) ainsi qu'un permis de conduire valide pour le conducteur. Formalités techniques : les participants s'engagent à avoir un véhicule conforme au code de la route, d'avoir un contrôle technique valide et un véhicule en bon état d'entretien.

Art V : Ce RDV est gratuit. Aucun droit d'entrée ne sera demandé pour exposer un véhicule ou pour accéder en simple visiteur. L'organisateur se réserve le droit de refuser un participant, sans avoir à se justifier. Toute personne ne se conformant pas à ce règlement, ayant une attitude désobligeante ou dangereuse envers l'organisation, les autres participants, les populations locales, ou se comportant de manière incompatible avec l'esprit convivial du RDV, se verra exclu du site.

Art 6 : assurance : L'organisateur a souscrit une police d'assurance «Multirisque association » auprès du cabinet AXA via le cabinet Courtassur (N° Client 0580487420), garantissant ces RDV du MIN .

Art 7 : Acceptation : Les participants, par leur venue et entrée à chacun des « RDV du MIN » acceptent sans condition le présent règlement et déclarent s'y conformer.

Art 8 : Ce présent règlement est disponible sur simple demande lors de chaque « RDV du MIN ».

Association Super VW Festival pour le RDV du MIN
Florian Bompas Président de l'association et Enzo Laplacette vice-
président de l'association